

Formation Praticien Reiki Professionnel

Une approche d'accompagnement et de développement personnel avec le Reiki et la PNL

Cette formation s'adresse à tous les praticiens Reiki qui envisagent d'exercer à titre professionnel. Elle se fonde sur les techniques Reiki et PNL pour que chaque praticien soit en mesure d'accompagner ses clients dans une démarche complète de mieux être. Cette formation s'adresse également à tous les praticiens Reiki qui souhaitent effectuer un chemin de développement personnel fondé sur les techniques Reiki et PNL

A l'issue de ce stage vous serez en mesure :

- d'établir une relation de confiance avec les personnes et de construire des échanges efficaces par l'écoute active.
- de guider les personnes dans la définition de leurs projets et objectifs
- de mettre en lumière la responsabilité ou le rôle de la personne dans ses difficultés afin de s'allier une bonne collaboration de la partie la plus consciente, mentale, de la personne.
- de décider quelle technique utiliser en fonction de l'expérience subjective de la personne dans la situation présente
- de proposer un processus d'accompagner tout au long des séances
- de mener une évaluation des changements entre chaque séance.
- de disposer d'un panel de techniques de Reiki Usui et de développement personnel basé sur la PNL
- d'utiliser les principes du reiki et les postulats de la PNL comme base d'échange verbal sur les difficultés rencontrées

Programme du stage

Module savoir accompagner

- Description de la démarche générale. Recueil et analyse de l'information : contexte, déclencheur du problème, séquence sensorielle de traitement, bénéfice secondaire, valeur mise à mal, point le plus gênant à faire évoluer.
- Outil de questionnement pour explorer l'expérience de la personne.
- Classement des outils et grille de détermination de l'outil à utiliser : déterminer quel outil Reiki ou PNL, de changement ou d'amélioration, utiliser selon le contenu du recueil d'information de l'analyse de l'état présent.

Module objectif et outils de communication

- La définition d'objectif : les 4 critères. Utilité, collaboration avec l'inconscient avec la visualisation.
- La relation de confiance : se centrer sur l'autre, reformuler, calibrer, se synchroniser, la conscience externe. Les règles non verbales de la communication : posture, la voix, la respiration, l'espace personnel, les canaux sensoriels.

Module les émotions

Dans ce module vous apprendrez à travailler sur vos émotions, ou à guider les autres dans les leurs.

- Principe de fonctionnement des émotions, les postulats utilisés. L'ancrage et le guidage dans une émotion.
- L'équilibrage des émotions : le mixage, le chaînage, le transfert. La récupération de ressource.
- La neutralisation d'une émotion gênante : le changement d'histoire. Neutralisation des souvenirs à forte charge émotionnelle.

Module Les processus de pensée

Fonctionnement conscient et non conscient. Langage et représentation mentale inconsciente

Technique de négociation intérieure : le recadrage spatial

Technique de négociation avec une partie : Les 3 mentors, le swish, les 3 positions perceptives

Les techniques de Reiki Usui et la PNL

- Révision des techniques de Reiki Usui et Techniques Japonaises de Reiki.
- Lien entre les principes du reiki et ceux de la PNL

Travaux pratiques et épreuves finales : Le stage est ponctué de travaux pratiques à réaliser entre chaque module et finalisé par des épreuves de compréhension et de pratiques le dernier jour du stage.

Modalité pratiques

Pré-requis : Avoir validé son deuxième degré de Reiki ou une expérience équivalente.

Durée de la formation : 9 jours, répartis en 4 modules de 2 jours + 2 ½ journées

20 et 21 septembre 2019

8 novembre 2019 de 13h30-17h : révisions et pratique

20 et 21 décembre 2019

13 et 14 mars 2020

21 mai 2020 de 13h30-17h : révisions et pratique

19 et 20 juin 2020

Horaires : de 10h à 18h, accueil à partir de 9h50

Lieu : Buc Lounge Hôtel 12 rue Louis Massotte 78530 BUC ou 2 rue Eugène Janneton à Vélizy bas selon le nombre de participants.

Tarif du stage pour les particuliers : 950 € TVA non applicable, art. 293B du CGI. Conditions : voir page 3

A réception de votre réservation, une confirmation vous est envoyée dans les 10 jours. 15 jours avant le stage une convocation vous est envoyée précisant toutes les modalités pratiques nécessaires.

Paiement : Comme tout autre stage la totalité du stage est due à partir de votre participation au premier module.

Lors de chaque module vous réglez le montant indiqué ci-dessous et vous déposez également le chèque pour le module suivant. Ce second chèque sera encaissé lors du prochain module. Vous pourrez ainsi étaler les paiements au fur et à mesure des modules.

Acompte d'inscription	150€
Module du 20 et 21 septembre 2019	170€
Module du 20 et 21 décembre 2019	210€
Module du 13 et 14 mars 2020	210€
Module du 19 et 20 juin 2020	210€

Moyens pédagogiques : Exposés, mise en pratique, Quiz et révisions, support de stage

Les stagiaires sont évalués de manière continue lors de la mise en pratique des techniques exposées.

Animé par Bruno Etchegoyhen, enseignant en Reiki Usui, formateur en PNL, membres de La Fédération de Reiki Usui (LFRU). Animation partagée avec **Nathalie Annaloro** pour la partie Reiki Usui.

Attestation de formation

Selon votre objectif, les conditions de délivrance de l'attestation de formation sont différentes.

⇒ Attestation de Praticien Reiki Professionnel

Pour ceux qui souhaitent utiliser le Reiki Usui dans le cadre de leur activité professionnelle. Cette attestation implique d'avoir :

- suivi dans son intégralité le cycle de praticien, qui a été effectué dans son intégralité
- satisfait aux évaluations lors de la certification
- renseigné un carnet de pratique attestant d'au moins 24 séances effectuées en présence sur d'autres personnes, soit environ 6 mois de pratique à raison de 4 séances par mois. Produire un carnet de pratique qui consigne ces séances.
- Effectué un rapport écrit de suivi de deux personnes sur au moins 4 séances chacune.
- passé les 3 degrés de Reiki Usui. Le second degré est nécessaire pour démarrer la formation de praticien. Pour obtenir la certification il est en plus obligatoire d'obtenir le 3^e degré de Reiki.

⇒ Attestation Reiki et développement personnel

Pour ceux qui suivent cette formation dans l'objectif de développement personnel une attestation sera délivrée le dernier jour du stage.

INFORMATIONS

Le nombre de place est limité pour favoriser la pratique, les échanges et le suivi.
Pour toutes informations complémentaires et/ou inscriptions

Contactez bruno Etchegoyhen au 06.07.32.73.75 ou par mail à b.etche@yahoo.fr

Plus d'informations : <http://ap-reiki.fr/formations-reiki-usui/praticien-reiki-certifie-lfru/>

INSCRIPTIONS

Remplir et signer les 2 exemplaires du contrat de formation. Puis nous retourner un exemplaire accompagné de l'acompte de 150€.

Inscription par courrier : Retourner le contrat signé accompagné du chèque d'inscription.

Libellé du chèque : le chèque d'acompte de 150€ est à établir à l'ordre de Bruno Etchegoyhen ou RKG selon votre enseignant Reiki.

Adresse postale :

Bruno Etchegoyhen - Art et Pratique du reiki
2 rue Eugène Janneton 78140 Vélizy

Inscription depuis chez vous par mail et virement :

Virement sur le compte

Effectuer un virement de 150€ sur un des deux comptes suivants selon votre enseignant Reiki :

Enseignant Nathalie Annaloro	Enseignant Bruno Etchegoyhen
IBAN : FR76 3000 4017 8100 0100 9108 280 BIC : BNPAFRPPXXX Texte : votre nom + « praticien reiki 2019 »	IBAN : FR48 2004 1010 1245 5217 8K03 339 BIC : PSSTFRPPSCE Texte : votre nom + « praticien reiki 2019 »

Envoie du contrat signé

Envoyer par mail un scan ou un pdf du contrat **signé** à b.etche@yahoo.fr.

Lieu du stage, comment venir, pour manger, pour dormir

Lieu du stage

Lieu : Selon le nombre de participant le stage aura lieu à Vélizy ou à Buc

Vélizy : 2 rue Eugène Janneton 78140 Vélizy. Possibilité de manger sur place

Buc : BUC LOUNGE HOTEL - 12 rue Louis Massotte 78530 BUC - www.bucloungehotel.com
Possibilité de manger sur place ou dans le parc du château de Buc.

Comment venir

Pour venir à Buc :

RER : Gare RER de Petit Jouy – Les Loges + bus 261 (20 minutes).

SNCF : depuis Montparnasse train jusque Versailles Chantier puis Bus 261 ou 262 arrêt Château (de Buc)

En voiture par A86 sortie Versailles Porchefontaine - Jouy en Josas, puis Gare RER de Petit Jouy – Les Loges par D446, puis aller aux hauts de Buc et au château. Parking juste devant ou à 100 m

Pour venir à Vélizy :

Venir en transport en commun à Vélizy

- . Depuis Paris Montparnasse par le train - descendre à la gare de Chaville rive gauche (environ 20 minutes)
- . Depuis Paris Saint Michel par le RER C – descendre à la gare Chaville Vélizy (environ 30 minutes)

Venir en voiture à Vélizy

Sortir de l'A86 à la sortie Vélizy centre. Suivre la direction Chaville ou Viroflay ou La poste

A environ 500 m à un grand rond point, prendre la seconde route direction Chaville ou Viroflay.

Passer 2 feux et suivre la route qui descend dans la forêt. Après environ 1 km au premier feu dans la descente prendre à droite dans forêt. Tout droit jusqu'à un stop (étang sur la droite)

Tout droit, passer une chicane, suivre jusqu'à un rond-point, prendre la seule route qui continue de l'autre côté.

Faire 300 m jusqu'au stop en lisière de forêt qui donne sur un quartier de pavillons sur la gauche.

Prendre à gauche dans la rue Eugène Janneton et se garer dès que possible.

Pour dormir

BUC LOUNGE HOTEL - 12 rue Louis Massotte 78530 BUC

01.39.56.34.15 - contact@bucloungehotel.com

<https://www.bucloungehotel.com/>

Tarif étudié pour les stagiaires de Art et Pratique du reiki à 42€ pour une chambre pour deux personnes. Le petit déjeuner est en plus à 9€ par personne.

Téléphoner ou envoyer un mail pour réserver avant le stage et bien préciser que vous venez pour un stage organisé par Bruno Etchegoyhen.

Autres hotels pour dormir à 15 minutes.

<http://www.accorhotels.com/fr/hotel-1687-ibis-jouy-en-josas-velizy/index.shtml>

<http://www.campanile-chaville-pont-de-sevres.fr/fr>

<http://www.ibis.com/fr/hotel-0948-ibis-paris-meudon-velizy/index.shtml>

Ou trouver une chambre sur Airbnb ou autre site

Contrat de formation Praticien Reiki Professionnel – exemplaire stagiaire

Entre les soussignés :

L'organisme de formation Art et pratique du Reiki, n° Siret [42920874700015](#), ayant une déclaration d'activité enregistrée sous le n° : [11788047978](#) auprès du Préfet de la région Ile de France, et le cocontractant désigné comme « le stagiaire »,

Nom : Prénom :

Rue :

Code postal : Ville :

Tel / Portable : Email :

est conclu un contrat de formation, ou formation professionnelle en application des **articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du Travail** pour un stage.

Article I Objet : En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée « Praticien Reiki Professionnel » aux dates prévues.

Article II Nature et caractéristique des actions de formation :

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances. prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail. Elle a pour objectif l'acquisition des techniques d'accompagnement de personnes dans une démarche complète de mieux être et de développement personnel. Sa durée est fixée à 5 jours. Le programme de la formation est le suivant :

Savoir accompagner

- Description de la démarche générale. Recueil et analyse de l'information : contexte, déclencheur du problème, séquence sensorielle de traitement, bénéfice secondaire, valeur mise à mal, point le plus gênant à faire évoluer.
- Outil de questionnement pour explorer l'expérience de la personne.
- Classement des outils et grille de détermination de l'outil à utiliser : déterminer quel outil Reiki ou PNL, de changement ou d'amélioration, utiliser selon le contenu du recueil d'information de l'analyse de l'état présent.

Objectif et outils de communication

- La définition d'objectif : les 4 critères. Utilité, collaboration avec l'inconscient avec la visualisation.
- La relation de confiance : se centrer sur l'autre, reformuler, calibrer, se synchroniser, la conscience externe. Les règles non verbales de la communication : posture, la voix, la respiration, l'espace personnel, les canaux sensoriels.

Les émotions

- Principe de fonctionnement des émotions, les postulats utilisés. L'ancrage et le guidage dans une émotion.
- L'équilibrage des émotions : le mixage, le chaînage, le transfert. La récupération de ressource.
- Neutralisation d'une émotion gênante. Neutralisation des souvenirs à forte charge émotionnelle

Les processus de pensée :

Fonctionnement conscient et non conscient. Langage et représentation mentale inconsciente

Technique de négociation intérieure : le recadrage spatial

Technique de négociation avec une partie : Les 3 mentors, le swish, les 3 positions perceptives

Les techniques de Reiki Usui et la PNL

- Révision des techniques de Reiki Usui et Techniques Japonaises de Reiki.
- Lien entre les principes du reiki et ceux de la PNL

Article III Niveau de connaissances préalables nécessaire : 2^e degré de Reiki ou équivalent

Article IV Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu à Buc (ou à Vélizy selon l'effectif) pour un effectif de 2 à 12 stagiaires au dates suivantes ; 20 et 21 septembre 2019, 8 novembre 13h30-17h : révisions et pratique, 20 et 21 décembre 2019, 13 et 14 mars 2020, 21 mai 13h30-17h : révisions et pratique, 19 et 20 juin 2020.

A réception de votre réservation, contrat et règlement, une confirmation vous est envoyée dans les 10 jours. Puis 7 jours avant le stage une convocation vous est envoyée précisant toutes les modalités pratiques nécessaires.

- Moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivants : Exposés. Mise en pratique, révisions avec contrôle continu, et support de stage.

- Diplômes, titres de la personne chargée de la formation : Bruno Etchegoyhen, enseignant en Reiki Usui, adhérent à la LFRU, Maître praticien en PNL.

Article V Délai de rétractation, et annulation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un **délai de 10 jours** pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par mail ou par lettre dont il garde une copie. Dans ce cas, aucune somme n'est exigée du stagiaire.

Annulation : après le délai de dix jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut encore annuler son inscription jusque 30 jours avant le stage avec remboursement des sommes versées. A moins de 30 jours la totalité des sommes versées est conservée (sauf cas de force majeure).

Article VI Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 950 € * TVA non applicable, art. 293B du CGI.

Le stagiaire s'engage à payer la prestation dans son intégralité dès le premier module. Il a la possibilité d'étaler les paiements selon les modalités de paiement ci-dessous.

Acompte d'inscription	150€	20 et 21 septembre 2019	170€	20 et 21 décembre 2019	210€
	13 et 14 mars 2020	210€	19 et 20 juin 2020	210€	

A l'inscription : le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 150€.

- Par courrier : joindre un chèque au contrat à l'ordre de Bruno Etchegoyhen ou KRG selon votre enseignant Reiki.
- Electronique : effectuer un virement sur un des deux comptes suivants selon votre enseignant Reiki :

Enseignant Nathalie Annaloro	Enseignant B Etchegoyhen
IBAN : FR76 3000 4017 8100 0100 9108 280	IBAN : FR48 2004 1010 1245 5217 8K03 339
BIC : BNPAFRPPXXX	BIC : PSSTFRPPSCE
Texte : votre nom + « praticien reiki 2019 »	Texte : votre nom + « praticien reiki 2019 »

Le solde : Comme tout autre stage la totalité du stage est due à partir de votre participation au premier module.

Le paiement du solde se fait soit intégralement lors du premier jour du premier module, ou bien lors de chaque module vous réglez le montant indiqué ci-dessus et vous déposez également le chèque pour le module suivant. Ce second chèque sera encaissé lors du prochain module. Vous pourrez ainsi étaler les paiements au fur et à mesure des modules.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Bruno Etchegoyhen

Article VII Interruption du stage

Du fait de l'organisme

Remboursement immédiat en cas d'annulation du stage. En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est soit suspendu si l'organisme de formation propose une session de remplacement, sinon résilié avec le paiement des heures réellement suivies selon règle du prorata temporis.

Du fait du stagiaire

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié avec :

- règlement de l'intégralité du module en cours lors de l'abandon.
- règlement d'une somme forfaitaire de 100€ si l'abandon a lieu entre 2 modules.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de **force majeure** dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat ([Article L. 6353-7 CT](#))

Article VIII Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Versailles sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à le / /

Pour le stagiaire
(nom et prénom du stagiaire)

Pour l'organisme de formation
Bruno Etchegoyhen, Directeur



Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par **AP-Reiki** pour la **gestion de notre clientèle ; stage effectués, et stages pouvant intéresser chaque client ou prospect**

Elles sont conservées pendant **3 ans** et sont destinées **la Gestion de l'envoi de mails informatifs sur les évènements à venir aux clients et prospects, gestion des critères de sélection en fonction de l'intérêt ou non de la personne pour l'évènement.**

pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : **Bruno Etchegoyhen**
: **06 07 32 73 75** ou **b.etch@yahoofr**

Contrat de formation Praticien Reiki Professionnel – exemplaire organisme

Entre les soussignés :

L'organisme de formation Art et pratique du Reiki, n° Siret [42920874700015](#), ayant une déclaration d'activité enregistrée sous le n° : [11788047978](#) auprès du Préfet de la région Ile de France, et le cocontractant désigné comme « le stagiaire »,

Nom : Prénom :

Rue :

Code postal : Ville :

Tel / Portable : Email :

est conclu un contrat de formation, ou formation professionnelle en application des **articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du Travail** pour un stage.

Article I Objet : En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée « Praticien Reiki Professionnel » aux dates prévues.

Article II Nature et caractéristique des actions de formation :

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances. prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail. Elle a pour objectif l'acquisition des techniques d'accompagnement de personnes dans une démarche complète de mieux être et de développement personnel. Sa durée est fixée à 5 jours. Le programme de la formation est le suivant :

Savoir accompagner

- Description de la démarche générale. Recueil et analyse de l'information : contexte, déclencheur du problème, séquence sensorielle de traitement, bénéfice secondaire, valeur mise à mal, point le plus gênant à faire évoluer.
- Outil de questionnement pour explorer l'expérience de la personne.
- Classement des outils et grille de détermination de l'outil à utiliser : déterminer quel outil Reiki ou PNL, de changement ou d'amélioration, utiliser selon le contenu du recueil d'information de l'analyse de l'état présent.

Objectif et outils de communication

- La définition d'objectif : les 4 critères. Utilité, collaboration avec l'inconscient avec la visualisation.
- La relation de confiance : se centrer sur l'autre, reformuler, calibrer, se synchroniser, la conscience externe. Les règles non verbales de la communication : posture, la voix, la respiration, l'espace personnel, les canaux sensoriels.

Les émotions

- Principe de fonctionnement des émotions, les postulats utilisés. L'ancrage et le guidage dans une émotion.
- L'équilibrage des émotions : le mixage, le chaînage, le transfert. La récupération de ressource.
- Neutralisation d'une émotion gênante. Neutralisation des souvenirs à forte charge émotionnelle

Les processus de pensée :

Fonctionnement conscient et non conscient. Langage et représentation mentale inconsciente

Technique de négociation intérieure : le recadrage spatial

Technique de négociation avec une partie : Les 3 mentors, le swish, les 3 positions perceptives

Les techniques de Reiki Usui et la PNL

- Révision des techniques de Reiki Usui et Techniques Japonaises de Reiki.
- Lien entre les principes du reiki et ceux de la PNL

Article III Niveau de connaissances préalables nécessaire : 2^e degré de Reiki ou équivalent

Article IV Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu à Buc (ou à Vélizy selon l'effectif) pour un effectif de 2 à 12 stagiaires au dates suivantes ; 20 et 21 septembre 2019, 8 novembre 13h30-17h : révisions et pratique, 20 et 21 décembre 2019, 13 et 14 mars 2020, 21 mai 13h30-17h : révisions et pratique, 19 et 20 juin 2020.

A réception de votre réservation, contrat et règlement, une confirmation vous est envoyée dans les 10 jours. Puis 7 jours avant le stage une convocation vous est envoyée précisant toutes les modalités pratiques nécessaires.

- Moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivants : Exposés. Mise en pratique, révisions avec contrôle continu, et support de stage.

- Diplômes, titres de la personne chargée de la formation : Bruno Etchegoyhen, enseignant en Reiki Usui, adhérent à la LFRU, Maître praticien en PNL.

Article V Délai de rétractation, et annulation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un **délai de 10 jours** pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par mail ou par lettre dont il garde une copie. Dans ce cas, aucune somme n'est exigée du stagiaire.

Annulation : après le délai de dix jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut encore annuler son inscription jusque 30 jours avant le stage avec remboursement des sommes versées. A moins de 30 jours la totalité des sommes versées est conservée (sauf cas de force majeure).

Article VI Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 950 € * TVA non applicable, art. 293B du CGI.

Le stagiaire s'engage à payer la prestation dans son intégralité dès le premier module. Il a la possibilité d'étaler les paiements selon les modalités de paiement ci-dessous.

Acompte d'inscription	150€	20 et 21 septembre 2019	170€	20 et 21 décembre 2019	210€
	13 et 14 mars 2020	210€	19 et 20 juin 2020	210€	

A l'inscription : le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 150€.

- Par courrier : joindre un chèque au contrat à l'ordre de Bruno Etchegoyhen ou KRG selon votre enseignant Reiki.
- Electronique : effectuer un virement sur un des deux comptes suivants selon votre enseignant Reiki :

Enseignant Nathalie Annaloro	Enseignant B Etchegoyhen
IBAN : FR76 3000 4017 8100 0100 9108 280	IBAN : FR48 2004 1010 1245 5217 8K03 339
BIC : BNPAFRPPXXX	BIC : PSSTFRPPSCE
Texte : votre nom + « praticien reiki 2019 »	Texte : votre nom + « praticien reiki 2019 »

Le solde : Comme tout autre stage la totalité du stage est due à partir de votre participation au premier module.

Le paiement du solde se fait soit intégralement lors du premier jour du premier module, ou bien lors de chaque module vous réglez le montant indiqué ci-dessus et vous déposez également le chèque pour le module suivant. Ce second chèque sera encaissé lors du prochain module. Vous pourrez ainsi étaler les paiements au fur et à mesure des modules.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Bruno Etchegoyhen

Article VII Interruption du stage

Du fait de l'organisme

Remboursement immédiat en cas d'annulation du stage. En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est soit suspendu si l'organisme de formation propose une session de remplacement, sinon résilié avec le paiement des heures réellement suivies selon règle du prorata temporis.

Du fait du stagiaire

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié avec :

- règlement de l'intégralité du module en cours lors de l'abandon.
- règlement d'une somme forfaitaire de 100€ si l'abandon a lieu entre 2 modules.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de **force majeure** dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat ([Article L. 6353-7 CT](#))

Article VIII Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Versailles sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à le / /

Pour le stagiaire
(nom et prénom du stagiaire)

Pour l'organisme de formation
Bruno Etchegoyhen, Directeur



Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par **AP-Reiki** pour la **gestion de notre clientèle ; stage effectués, et stages pouvant intéresser chaque client ou prospect**

Elles sont conservées pendant **3 ans** et sont destinées **la Gestion de l'envoi de mails informatifs sur les évènements à venir aux clients et prospects, gestion des critères de sélection en fonction de l'intérêt ou non de la personne pour l'évènement.**

pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : **Bruno Etchegoyhen**
: **06 07 32 73 75** ou **b.etc@yahoofr**